



**Monsieur le Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varennes  
75700 PARIS**

Objet : lettre ouverte au gouvernement

Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations syndicales de retraités, UCR-CFDT, UNAR CFTC, UNIR CFE-CGC, UCR-CGT, FGR-FP et UNSA Retraités, tiennent à attirer l'attention du Gouvernement sur la situation actuelle des retraités et, en particulier, sur leur pouvoir d'achat.

En effet, ce 1<sup>er</sup> avril 2014, pour la première fois depuis des années, les 15 millions de retraités ne sont pas revalorisés et seront obligés d'attendre le 1<sup>er</sup> octobre 2014. Seuls les bénéficiaires du « minimum vieillesse », notamment ceux de l'Asi (Allocation supplémentaire d'invalidité) et de l'Aspa (Allocation de solidarité aux personnes âgées) ont été revalorisés.

Depuis 1993 pour les salariés du secteur privé, et 2003 pour les fonctionnaires, les pensions sont revalorisées en fonction de l'évolution des prix et non plus en fonction de l'évolution des salaires des actifs. Ces mesures ont eu pour conséquence un réel décrochage, au fil du temps, des pensions par rapport aux salaires.

Certains retraités voient leur pouvoir d'achat particulièrement affectés sous l'effet conjugué de mesures sociales et fiscales, tel le gel du barème d'imposition sur le revenu de 2010 à 2014 et le recul de six mois de revalorisation des pensions, d'avril à octobre. L'imposition des majorations familiales dès 2014 ne saurait se justifier sans une réforme globale de la fiscalité qui rende l'impôt sur le revenu plus juste et plus progressif.

Les organisations syndicales de retraités rappellent que la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (Casa) de 0,3% sur les pensions des retraités imposés doit être affectée, comme le gouvernement s'y est engagé, à l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées.

D'après les dernières enquêtes de la DREES, le montant moyen de la retraite de droit direct brut des prélèvements sociaux s'élevait à 1256 € par mois fin 2011 : 1603 € pour les hommes et 932 € pour les femmes.

Les données de l'INSEE montrent que les écarts entre les différentes générations de retraités se sont accrus depuis vingt ans.

D'autre part, les revenus du patrimoine sont de plus en plus concentrés au sein des retraités les plus aisés.

Enfin, 9,3% des retraités vivent aujourd'hui sous le seuil de pauvreté.

Les retraités –comme les salariés- ne sont pas responsables de la crise. Ils ne doivent pas en payer les conséquences. Les mesures d'austérité ne font qu'aggraver la situation de tous et conduisent à la récession.

Il faut un nouveau partage des richesses en faveur du monde du travail que ce soit en activité ou à la retraite, ainsi qu'une véritable réforme fiscale.

Des mesures fortes doivent être prises pour accompagner les retraités et réduire les charges qui pèsent sur le budget des ménages en matière de réduction du coût du logement, de réduction de la facture énergétique, et de prise en charge socialisée des coûts de la protection santé complémentaire.

Les retraités, avec leurs organisations syndicales, demandent des mesures urgentes susceptibles de redonner du pouvoir d'achat aux retraités.

Paris, le 8 avril 2014

Pour les organisations syndicales de retraités,



Le Secrétaire Général de l'UNSA Retraités,  
Jean-Paul TRIPOGNEY

**N.B.** : Cette lettre ouverte au Gouvernement est également adressée à :

- Monsieur Michel SAPIN, Ministre des Finances et des Comptes Publics,
- Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales

Contacts

CFDT Retraités – 49 av Simon Bolivar – 75950 PARIS Cedex 19 – 01.56.41.55.20

UNIR CFE-CGC – 59 Rue du Rocher – 75008 PARIS – 01 55 30 13 27

UNAR-CFTC – 128 avenue Jean Jaurès – 93697 PANTIN Cedex – 01.73.30.49.78

UCR-CGT – 263 rue de Paris Case 3-1 – 93515 MONTREUIL Cedex – 01.48.18.84.23

FGR-FP – 20 rue Vignon – 75009 PARIS – 01.47.42.80.13

UNSA-retraités – 21 rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET Cedex – 01.48.18.88.62